

# Les partis répondent à nos questions. Ce 10 juin, votez contre l'exclusion!

**Luca Ciccia**

CSCE, [luca@asbl-csce.be](mailto:luca@asbl-csce.be)

A la veille des élections fédérales, le Collectif a adressé aux partis démocratiques francophones représentés au parlement un questionnaire sur leur programme, subdivisé en 6 thèmes liés à nos thématiques de travail : sans-papiers, individualisation des droits sociaux, CPAS, sécurité sociale, travail et Europe. Vous trouverez ci-après leurs réponses. Pour chaque question, une mise en perspective « critique » vous est proposée. A vous de comparer, de juger et de voter.

## I. Sans-papiers

**CSCE: La régularisation des sans-papiers sur base des critères clairs et permanents (impossibilité de rentrer, maladies graves, 5 années de procédure ou attaches sociales durables, projet de contribution socioéconomique) proposés par l'UDEP est-elle intégrée dans votre programme? Si oui, cela est-il une condition de participation au gouvernement?**

**ecolo**

Soucieux de porter les revendications des sans-papiers, Ecolo a rencontré à de multiples reprises des membres de l'UDEP. Ecolo a déposé la proposition de loi de l'UDEP qui n'a hélas pu obtenir le soutien des autres forces politiques. C'est le projet de loi Dewael qui a été adopté. Ecolo considère qu'il s'agit d'un enjeu prioritaire pour la future législature et continuera à se battre pour que soient inscrits dans la loi des critères clairs et permanents de régularisation qui feront l'objet d'un traitement par une commission de régularisation, indépendante du Ministère de l'Intérieur.

**MR**

Non, la régularisation des sans-papiers sur base des critères proposés par l'UDEP n'est pas reprise dans le programme du MR. Nous privilégions en effet la poursuite de la politique actuelle fondée sur un examen objectif, au cas par cas, des demandes de régularisation.

**cdh**

Pour le cdH, il est essentiel que la question des sans-papiers trouve une réponse lors de la prochaine législature. Le cdH propose de réaliser une deuxième opération de régularisation conjoncturelle dite « one shot » afin de résorber l'arriéré important présent dans les instances d'asile d'avant réforme et d'assurer que les nouvelles instances d'asile ne soient pas engorgées dès leur création. Le cdH souhaite également modifier, pour l'avenir, la procédure de régularisation structurelle, afin d'instaurer des critères objectifs clairs sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. Ces deux types de régularisation devraient être gérés par une Commission de régularisation.

**PS**

Le PS a déposé début 2006 à la Chambre une proposition de loi prévoyant des critères objectifs et précis de régularisation (étrangers qui sont en cours de procédure depuis plus de 3 ans ou qui ont des attaches durables en Belgique) et la mise en place d'une Commission permanente de régularisation. Ces demandes figurent très clairement dans notre programme. Le PS déplore que la régularisation n'ait pas été incluse dans la réforme de la procédure d'asile qui a été votée au Parlement en 2006. Nous ne pouvons à cet égard que regretter la position des autres partis du Gouvernement (MR, SPA et VLD). Le PS s'est engagé à ce que la régularisation des sans-papiers fasse partie de l'accord du prochain Gouvernement si nous sommes amenés à y participer.

**Notre commentaire:** ECOLO est le seul parti à reprendre à son compte les critères de régularisation proposés par l'UDEP mais, réalisme politique sans doute, il ne semble pas en faire une condition de sa participation au gouvernement même si cet enjeu est dit « prioritaire ». Si le PS revendique des critères de régularisation plus « restrictifs » que ceux émis par l'UDEP, il fait de cette question une condition de sa participation gouvernementale. Le cdH porte

surtout la revendication d'une régularisation « one shot » à l'image de celle réalisée par la coalition arc-en-ciel, et ne précise pas ici de critères objectifs de régularisation. Les sans-papiers revendiquent plus des conditions structurelles de régularisation qu'une opération unique qui ne répondrait pas durablement au problème. Le MR confirme ici la position qu'il a –très bien- défendue et qui est le bilan du gouvernement libéral-socialiste sortant.

## II. Individualisation des droits sociaux

**Quelles sont vos propositions quant au statut cohabitant en aide sociale et en sécurité sociale qui est appauvrissant pour tous et discriminatoire pour les femmes ?**

**ecolo** Les priorités à suivre sont de supprimer la catégorie cohabitant dans les régimes d'allocations de chômage et d'invalidité, avec un alignement général des allocations et des droits sur l'actuelle catégorie isolé, et de réformer progressivement le quotient conjugal. Cette individualisation des droits doit tenir compte de l'évolution des familles et supprimer les actuelles discriminations liées à l'état civil ou à la cohabitation.

Un million et demi de Belges vivent en dessous du seuil de la pauvreté: les 10 pour cent les plus pauvres gagnent 28 fois moins que les 10 pour cent les plus riches.



**cdh** Aujourd'hui, de nombreuses personnes bénéficiant d'une allocation sociale sont incitées à ne pas habiter sous le même toit sous peine de voir leurs revenus diminuer. Le cdH veut sortir de cette logique, ce qui passe, notamment, par le fait de revoir la notion de cohabitant afin de ne pas pénaliser les personnes qui font le choix d'une vie commune, que ce soit en couple ou au sein d'habitats groupés. De manière plus générale, le cdH propose d'entamer un mouvement d'individualisation des droits en matière sociale.

**MR** L'individualisation des droits sociaux que vous réclamez semble difficilement envisageable tant pour le RIS (Revenu d'Intégration Sociale) que pour les autres allocations de la sécurité sociale. En portant le taux cohabitant au taux isolé, les CPAS connaîtraient un afflux de demandeurs puisque, à statut égal, le montant accordé en RIS serait supérieur au montant perçu, notamment, en allocation de chômage. Au-delà de la charge de travail supplémentaire pour les services sociaux et administratifs, la charge financière à compenser par les villes et communes se révélerait extrêmement importante, sauf si le Gouvernement fédéral faisait le choix de financer ces dépenses complémentaires. Cela ne peut dès lors s'envisager sans un alignement complet de toutes les allocations sociales du taux cohabitant vers le taux isolé. Dans ce cas, et au-delà du coût exorbitant d'une telle mesure, nous nous trouverions clairement dans une accentuation des pièges à l'emploi. Quel serait l'intérêt d'un couple bénéficiant de 2 allocations de remplacement au taux isolé de rechercher un travail? En conséquence, vous comprendrez que le MR ne pourra soutenir des initiatives visant à l'individualisation des droits sociaux qui seraient budgétairement irréalistes et entraîneraient un déficit des régimes de la sécurité sociale et d'assistance.

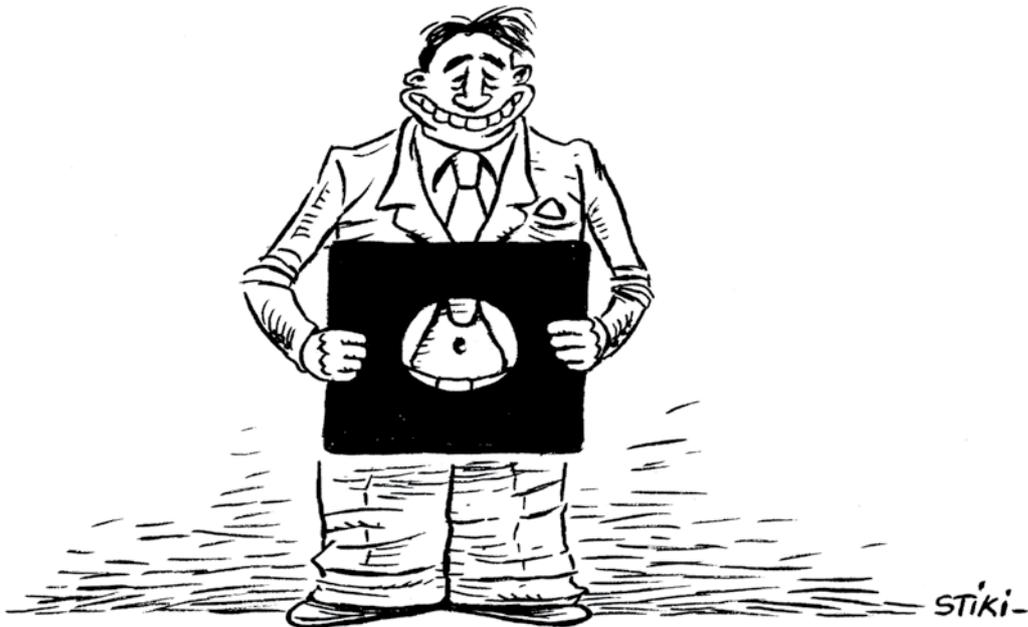
**PS** Le PS demande la suppression définitive de l'article 80 pour mettre définitivement un terme à la discrimination dont les cohabitants sont victimes face au droit au chômage. En outre, le PS est attaché à l'individualisation des droits sociaux et veut définir des droits propres en lieu et place des droits dérivés dans les différents régimes de sécurité sociale.

Seul le MR exprime ici une position non équivoque et cohérente. Si elle ne répond pas à nos préoccupations, le refus du MR pour des raisons liées au coût a le mérite de mettre en évidence la faiblesse des positions des autres partis. Ecolo, cdH et PS sont globalement d'accord pour un mouvement d'individualisation mais n'apportent aucune revendication précise, aucune mesure claire qui indiquerait des taux, montants, phasages qui permettrait de juger de l'importance réelle accordée à cette question. Pour mieux comprendre les réponses de ces trois partis, et leurs limites, il faut replacer cette revendication dans le cadre de l'actuelle méthode de liaison au bien-être. Dans leur avis conjoint au CNT (Conseil National du Travail), les partenaires sociaux ont en effet prévu – ce que le gouvernement appliquera tel quel – des augmentations ciblées pour les cohabitants en assurance chômage. Problème : si ces petits bonus ciblés sur les cohabitants peuvent être présentés comme un mouvement allant dans le sens de l'individualisation, les montants engagés sont dérisoires au regard des écarts d'allocations perçues et ne permettraient pas un rattrapage total sur les allocations des « isolés » avant plusieurs législatures... De plus, ces négociations prévues tous les deux ans n'augurent rien de bon pour l'avenir au vu des oppositions très fortes

de la FEB sur ce point précis.

Voyez cet extrait de l'avis 1566 du CNT du 21/9/2006 : « à partir de leur premier jour de chômage, les chômeurs cohabitants retombent à 55% de leur salaire plafonné, avec un maximum de 959,14 € bruts par mois. Cela implique un fort recul immédiat en matière de revenus (le montant de 959,14 € représente environ 50% du salaire moyen des ouvriers et 1/3 du salaire des employés et des cadres). (...) Afin de prévoir un meilleur taux de remplacement, les Conseils proposent de relever le pourcentage pour les chômeurs cohabitants à 58% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008. » Il est très clair que ce « mouvement » vers une individualisation est très très faible, mais politiquement très utile... Petite mise en perspective de l'allocation « maximale » pour le cohabitant de 959,14 € : 85% des chômeurs complets indemnisés ont perçu en 2006 une allocation inférieure à 850 € par mois. Enfin, relevons le cynisme affiché par le PS qui consiste à faire passer la disparition progressive de l'article 80 (exclusion des chômeurs cohabitants de longue durée) pour une mesure d'individualisation alors même que sa disparition est largement compensée par l'introduction de l'activation des chômeurs qui à terme exclura bien plus de chômeurs, certes de manière « non discriminante »...

# VOTEZ MOÏ MAÏME



# LISTE ©

### III. CPAS

Les montants du revenu d'intégration (RI) sont inférieurs au seuil de pauvreté. Etes-vous favorables à un relèvement du RI au-dessus du niveau du seuil de pauvreté (60% du revenu médian)?

**ecolo**

L'allocation minimale (le RI et les « minima » du chômage) doit le plus rapidement possible atteindre environ 850 € pour une personne isolée et 1.750 € pour un couple avec deux enfants. Cela correspond à placer les minima sociaux au-dessus du seuil de pauvreté (60% du revenu médian). Les familles monoparentales feront l'objet d'une attention prioritaire.

**MR**

En revalorisant à plusieurs reprises le RIS et en le liant, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, au bien-être, le Gouvernement a largement rempli les objectifs qu'il s'était assignés. Le MR a entièrement soutenu ces initiatives qui visent à aligner le RIS sur le seuil de pauvreté européen, comme c'est le cas pour d'autres revenus de remplacement.

**cdh**

En Belgique, 15% de la population perçoit un revenu disponible, après transferts sociaux, en dessous du seuil de risque de pauvreté. Ce taux n'a pas évolué de 2003 à 2005. La faiblesse des montants des allocations sociales apparaît clairement à l'origine de ce taux. Le cdH souhaite lutter contre cette pauvreté en relevant tous les minima sociaux à 10% au dessus du seuil de pauvreté (actuellement fixé à 822€/mois pour une personne isolée). Par ailleurs, le cdH souhaite réaliser une liaison structurelle, automatique et intégrale aussi rapide que possible du niveau des allocations sociales à l'évolution du bien-être afin d'éviter un décrochage du niveau de vie des allocataires sociaux par rapport à celui de l'ensemble de la population active.

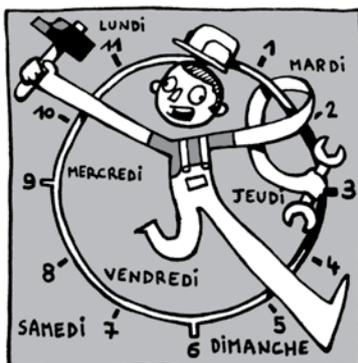
**PS**

Pour le PS, l'objectif premier est que plus personne ne vive sous le seuil de pauvreté. Il faut donc continuer à augmenter les ressources des plus pauvres et coordonner les aides financières et matérielles potentielles. Nous proposons notamment de poursuivre le relèvement du RIS et des allocations les plus basses et aboutir à une augmentation de 10% du RIS à la fin de la législature.

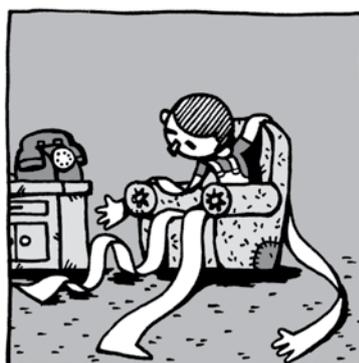
La non position du MR reflète assez bien ses ambitions en matière de lutte contre la pauvreté et oublie de rappeler combien les maigres acquis sociaux conquis par le PS au sein du gouvernement sortant ont toujours dû être plus que compensés par des contreparties répondant aux demandes libérales. ECOLO et le cdH se prononcent clairement pour des minima au niveau des seuils de pauvreté, et même de 10% supérieurs à ce seuil pour le cdH qui assume ici le rôle du Saint-Nicolas. Le PS se limite à une position extrêmement minimaliste en proposant une maigre augmentation de 10% en 4 ans qui porterait, sans

prise en compte de l'indexation, le RI d'un isolé de 644 € à 708 € par mois. Dans tous les cas, on serait encore bien loin dans 4 ans du seuil de pauvreté fixé à 822 € par mois pour un isolé (calculé sur base des revenus de 2005). Soulignons aussi qu'Ecolo, et plus encore le cdH au vu de sa position maximaliste, ne considèrent pas utile d'établir une différence de revenu entre l'aide sociale et la sécurité sociale, ce qui dans le contexte actuel de remise en cause du caractère assurantiel de la sécurité sociale n'est pas sans poser problème.

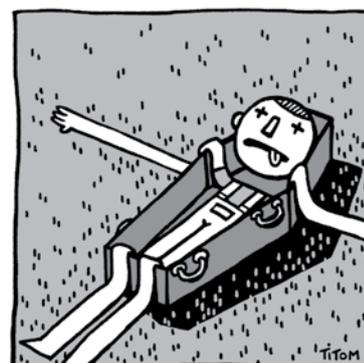
#### LE NOUVEAU CYCLE DU TRAVAIL



FLEXIBILITÉ



PRÉCARITÉ



ET PENSION BIEN MÉRITÉE

## IV. Sécurité sociale

1. Le niveau des allocations de sécurité sociales sont extrêmement basses, leur taux de remplacement n'a cessé de diminuer depuis 25 ans. Que pensez-vous d'un relèvement des minima des allocations sociales à 66% du revenu médian ?

**ecolo**

Il s'agit en effet de relever l'ensemble des allocations sociales. Cela passe par un relèvement des pensions pour lutter contre l'insécurité sociale liée à leur érosion. Il faut dès lors agir rapidement et fermement pour relever les plus petites pensions, lier les pensions au bien-être et relever les plafonds de pension. Le montant nécessaire à ces 3 formes de revalorisation sera prélevé via la solidarité installée entre les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> piliers de pension en faveur du 1<sup>er</sup> pilier.

**MR**

Le MR souhaite maintenir un haut niveau de protection sociale pour tous par une liaison des diverses allocations au bien-être. Il estime qu'il faut miser sur l'activité économique pour maintenir l'équilibre de la sécurité sociale : plus l'activité économique se développe, plus la base de financement est large. On doit donc prendre des mesures de soutien au développement de l'activité économique, à la création d'emplois et à l'amélioration du taux d'emploi.

**PS**

Depuis la suppression de la liaison automatique au bien-être par le Gouvernement libéral-chrétien de 1981, les allocations sociales ont décroché par rapport à l'évolution des salaires. Sous ce Gouvernement, un nouveau mécanisme légal de liaison au bien-être a été rétabli, avec un budget de 250 millions € par an prévu pour son application. Il devra encore être renforcé au cours de la prochaine législature et, pour le PS, les allocations les plus basses et les plus anciennes devront subir une augmentation supplémentaire. Par exemple, pour les pensions, le PS veut garantir à chaque pensionné, pour l'équivalent d'une carrière complète, une pension minimum d'au moins 1.000 € par mois pour un isolé (contre 886 € en 2007) et 1.200 € par mois pour un ménage (contre 1.082 € en 2007) (régime des travailleurs salariés).

**cdh**

En Belgique, 15% de la population perçoit un revenu disponible, après transferts sociaux, en dessous du seuil de risque de pauvreté. Ce taux n'a pas évolué de 2003 à 2005. La faiblesse des montants des allocations sociales apparaît clairement à l'origine de ce taux. Le cdH souhaite lutter contre cette pauvreté en relevant tous les minima sociaux à 10% au dessus du seuil de pauvreté (actuellement fixé à 822€/mois pour une personne isolée). Par ailleurs, le cdH souhaite réaliser une liaison structurelle, automatique et intégrale aussi rapide que possible du niveau des allocations sociales à l'évolution du bien-être afin d'éviter un décrochage du niveau de vie des allocataires sociaux par rapport à celui de l'ensemble de la population active.

Le cdH a la position la plus ambitieuse. On aimerait connaître son implication budgétaire. A notre connaissance, il n'existe aucun calcul du coût d'un relèvement de toutes les allocations minimales au niveau du seuil de pauvreté, et moins encore, de 10% au-dessus de ce seuil. Le Collectif tentera ce difficile exercice dans la prochaine édition de ce journal. Mais on peut sans doute estimer son coût total dans une fourchette de 3 à 6 milliards d'€, ce qui, dans les scénarios budgétaires actuels « nécessairement » à l'équilibre, impliquerait un effort réel et échelonné sur une ou deux législatures. (A la manière de ce qui a été fait pour la réforme fiscale dont le coût dépasse les 3 milliards...) Ecolo exige des allocations sociales minimales au niveau du seuil de pauvreté, sans considérer que la sécurité sociale mériterait « un peu plus » que ce seuil. Mais félicitons-nous des positions de ces 2 partis actuellement dans l'opposition. Pour ce qui est des « sortants », le MR reste fidèle à lui-même (le temps est encore aux sacrifices, mais demain peut-être...) tandis que le PS porte une

position forte sur les pensions, mais ne répond pas à la question. Notons une contradiction évidente entre l'un des grands chantiers du gouvernement sortant et cette ambition socialiste d'une pension à 1000 € minimum... pour une carrière complète. Avec le pacte des générations et davantage encore avec le relèvement de la durée de carrière nécessaire à l'octroi de la pension complète pour les femmes –au nom de l'égalité avec les hommes– le problème principal des pensions réside dans la durée requise pour obtenir la pension complète. Après avoir pris dans notre poche gauche (surtout celle des femmes aux carrières le plus souvent incomplètes), le PS s'offre ici une virginité. Dans le même temps, Verhofstadt estime que le pacte des générations n'est qu'une étape, et l'OCDE et l'Europe –dans le cadre de la stratégie de Lisbonne– invitent la Belgique à poursuivre leurs efforts... Si le PS résiste autant qu'il l'a fait pour le pacte des générations, nul doute que la promesse des 1000 € minimum sera vite détricotée par ailleurs...

**2. En % du PIB, le budget de la sécurité sociale stagne depuis 25 ans. Les chômeurs et pensionnés ont payé la note. Pensez-vous qu'un refinancement important de la sécurité sociale soit une priorité? Si oui, pensez-vous que la consommation des ménages doit encore une fois être mise à contribution ou qu'il est temps de développer réellement l'imposition des revenus mobiliers et immobiliers (ISF etc.)?**

**ecolo**

Ce que nous proposons pour la Belgique c'est l'introduction d'une « Contribution Sociale Rééquilibrée ». Elle consiste en un ensemble de trois contributions distinctes : une contribution sur les revenus d'activité et de remplacement, une contribution sur les revenus du patrimoine et une contribution sur les produits de placements. L'assiette de la CSR comprendrait dès lors les revenus salariaux, les revenus de l'activité indépendante, les transferts sociaux, les revenus immobiliers réels, les rentes et capitaux, les revenus mobiliers, les revenus divers et les bénéficiaires des entreprises. Plus globalement, Ecolo n'est pas favorable à la taxation sans référence à la capacité contributive des personnes.

**MR**

Une intensification de la lutte contre la fraude sociale, outre le fait d'augmenter les recettes, permet de restaurer l'équité et la justice en matière sociale. Le MR souhaite prospecter de nouvelles pistes de financement pour la sécurité sociale : le financement ne peut être un fardeau qui accable uniquement le travail. Une majorité des prestations offertes par notre système sont découplées des revenus du travail (soins de santé, prestations minimales, allocations familiales, ...) Il n'est donc pas logique de pénaliser le travail en en faisant la principale source de financement de la sécurité sociale (environ 2/3 globalement). Néanmoins, le MR est défavorable à l'instauration de taxes ou impôts qui seraient contreproductive, notamment en matière de développement économique.

**cdh**

Comme l'a démontré l'étude du Centre de politique sociale de l'Université d'Anvers (février 2007), les prestations sociales se sont en effet dégradées depuis 1997. Ce phénomène risque de s'amplifier si on prend en compte les phénomènes socioéconomiques qui vont influencer notre pays dans les prochaines années. Le vieillissement de la population et le rapport défavorable actifs/inactifs vont en effet amener des effets négatifs tant sur les recettes que sur les dépenses de la sécurité sociale. Afin de remédier à cette évolution tout en misant sur la consolidation du financement fédéral de la sécurité sociale, afin d'optimiser la qualité des prestations et de ne pas paupériser toute une frange de la population, le cdH propose d'élargir la base du financement de la sécurité sociale par le biais de l'affectation des recettes d'une taxe CO2 ainsi qu'en y affectant une partie des recettes de l'impôt des sociétés ou en adoptant le principe d'une participation sociale collective (CSG).

**PS**

Le refinancement de la sécurité sociale est une priorité pour le PS. Le rééquilibrage des prélèvements pour la solidarité vient d'ailleurs d'être enclenché grâce aux socialistes au Gouvernement : les revenus du capital contribuent désormais au financement de la sécu (15% des recettes du précompte mobilier). Cette voie doit être poursuivie. Le PS propose de réformer la cotisation spéciale de sécurité sociale, de revoir les taux en vigueur pour plus de justice sociale et d'élargir la base des revenus mis à contribution, en priorité, aux revenus du capital. Taxer davantage la consommation toucherait proportionnellement plus les ménages à faibles ou moyens revenus. C'est en ce sens, un prélèvement injuste que ne défend pas le PS.

Beaucoup de choses sont dites, mais la principale ne l'est pas. Tous s'accordent pour dire que de nouveaux modes de perceptions d'impôts se justifient, pour les libéraux par le biais de la TVA (puisque'il est contre toute hausse de taxe sur le capital et le travail, et souhaite même sa diminution) ; pour les autres par le biais de cotisation sociale généralisée ou « rééquilibrée » qui aurait le mérite d'imposer des revenus mobiliers et immobiliers. Le cdH propose même une taxe carbone. Le grand problème de toutes ces positions est qu'il n'est en réalité question de hausse de la fiscalité dans aucun programme si bien que la revendication d'une plus juste fiscalité intègre dans les faits la vulgate libérale. En effet, dans tous les cas, les nouvelles

contributions consisteraient en un déplacement de la contribution des employeurs (et donc indirectement de leurs actionnaires) vers les ménages (saliés actifs ou non). Bref, les grands débats à venir sur le nécessaire rééquilibrage de l'imposition seront surtout le moyen de continuer à diminuer les cotisations sur le travail payées par l'employeur, le capital, au détriment des ménages. La taxe carbone relève de la même supercherie puisque les scénarios actuels de sa mise en œuvre tels que simulés par le Bureau du Plan, estiment que, pour réduire les émissions de 30% d'ici 2020, la taxe CO2 devrait être compensée –pour ne pas relever le taux global de fiscalité– par une baisse de cotisations patronales de l'ordre de

8,96 milliards d'€. La hausse du prix de l'énergie pour les consommateurs (entreprises pour partie) serait de 32,5%. Il faut aussi noter le manque de cohérence entre la position des trois partis « progressistes », du cdH surtout, entre la volonté de relever les minima sociaux au niveau des seuils de pauvreté et celle de maintenir le niveau actuel des recettes. Relevons tout de même dans la question précédente l'idée, socialement plus « juste », avancée par Ecolo de faire payer le relèvement des pensions du premier pilier (sécurité sociale) par une mise à contribution des pensions « privées » (second et troisième piliers). Notons enfin que la position avancée par le PS est celle qui « en théorie » intègre le mieux ce risque de transfert de charges des entreprises/capital vers les ménages. Mais son bilan n'est pas aussi net. C'est à l'occasion du « pacte des générations » que le PS a obtenu une ouverture symbolique et importante : une mise à contribution des revenus mobiliers pour la sécurité sociale. Problème principal : cette mesure est un transfert de recettes affecté à la sécurité sociale, et non une nouvelle recette. Problème accessoire : les recettes « nouvelles » affectées à la sécurité sociale

ne compensent pas les réductions de cotisations nouvelles négociées à l'occasion du pacte. (Voir le Vade-Mecum des données financières et statistiques de la protection sociale en Belgique 2007. Précompte mobilier : Recettes prévues pour 2006 de 439 millions puis de 438 millions en 2007. Le pacte prévoyait que les recettes ne pourraient être inférieures à 430,35 millions d'€ indexés annuellement.) Car les réductions de charges sociales des entreprises, auxquelles les mesures prévues par le Pacte ont largement contribué, atteignent selon la FEB un total de 7,089 milliards d'€ en 2007. Les seules réductions de cotisations patronales coûtèrent 4,27 milliards d'€ en 2004, pour 5,40 en 2007. Ajoutons les subventions salariales ou dispenses de versement d'une partie du précompte professionnel pour la recherche, le travail en équipe, de nuit et les heures supplémentaires. Introduites en 2005, elles représentent un montant de 793 millions € en 2007, toujours selon la FEB (InforFEB, N°14, 19 avril 2007).

### 3. L'Allemagne vient de décider un report de l'âge de la pension à 67 ans. Votre parti acceptera-t-il de participer à un gouvernement qui aurait pour programme de limiter davantage les droits à la pension et la prépension?

**ecolo**

Non. Si la Belgique doit faire un effort en matière de taux d'emploi des personnes de plus de 55 ans, il ne peut être question pour Ecolo d'allonger l'âge de la pension. Le temps de travail doit être réfléchi de manière solidaire entre générations, entre genres, et à l'intérieur des différents temps de vie pour équilibrer études, formation, travail, vie sociale, culturelle...

**MR**

Le travail n'a pas d'âge. Pour le MR, chacun a le droit de poursuivre une activité qui lui tient à cœur. Notre taux d'emploi des plus de 55 ans reste préoccupant. Toutes les mesures incitatives doivent être entreprises en concertation avec les partenaires sociaux afin de promouvoir l'emploi. Toutefois, nous ne souhaitons pas remettre en cause l'âge légal de la pension (65ans).

**cdh**

Non, au contraire. Nous souhaitons inverser la philosophie du système actuel en prenant comme base la durée de carrière et non plus l'âge. La durée normale de carrière serait définie comme comportant 38 années (durée moyenne de la carrière des travailleurs d'aujourd'hui). A partir de la 38<sup>ème</sup> année, afin d'assurer un incitatif au maintien au travail, les tantièmes seront augmentés de 50% par an.

**PS**

Après avoir travaillé bien souvent toute sa vie, il est légitime de pouvoir compter sur une retraite garantie à partir de 65 ans. Ceux qui proposent de modifier l'âge de la retraite se trompent de voie. C'est le niveau de la pension légale qu'il faut augmenter, en priorité des plus petites pensions. Cela passe par une politique d'emploi renforcée et par un refinancement de la sécurité sociale en élargissant le financement dit « alternatif ». Concrètement, pour le PS, chaque pensionné doit voir dans les 4 prochaines années sa pension légale revalorisée d'au moins 12%. Cela signifie par exemple que celui qui a une pension de 1.000 € par mois aura 120 € par mois en plus ou 1.440 € supplémentaires par an. Au-delà de l'indexation et de la liaison au bien-être acquis, le PS s'engage à mobiliser les moyens nécessaires pour atteindre cet objectif ambitieux.

Il semble qu'il y ait consensus, actuellement, pour que l'âge de la pension ne soit pas mis en cause. Nous verrons ce qu'il en advient dans les années futures. Pour ce qui est des prépensions, rien n'est clair. Le principal risque « social » demeure sans doute de voir les mesures d'activation des chômeurs étendues aux chômeurs de plus de 50 ans. Enfin, pour le cdH, la mesure proposée porte sans doute sur la prise en compte des années de carrière pour le calcul de la pension. Actuellement, on calcule le

nombre d'années prestées (et une partie non prestées qui est –mal- assimilée) rapportée à une durée de carrière de... 45 ans. Le montant de la pension est déterminé par le nombre d'années de travail. Chaque année de travail donne droit à 1/45<sup>ème</sup> de pension. (Encore jusqu'en 2009, 1/44<sup>ème</sup> pour les femmes). Donc porter la durée de carrière à 38 ans serait en effet une avancée très importante (si elle s'accompagne d'une augmentation des plafonds).

#### 4. Le contrôle renforcé des chômeurs a atteint sa vitesse de croisière. Son bilan est accablant : aucun impact sur l'emploi, beaucoup plus d'exclusions, directes et indirectes, pertes de revenu importantes pour une grande quantité de femmes par le biais de l'article 90, etc. Etes-vous disposé à retirer ce plan de contrôle renforcé ?

**ecolo**

L'activation du comportement de recherche d'emploi lamine le droit au chômage sans aider les demandeurs d'emploi. Ce plan oblige les chômeurs à prouver régulièrement qu'ils cherchent activement un travail, sous peine d'exclusion. Les premières victimes sont les infrascolarisés, les personnes les plus fragiles. C'est d'autant plus absurde qu'il n'y a pas assez d'emplois pour tous. Le réel accompagnement des chômeurs doit, lui, être renforcé. Ecolo demande le retrait pur et simple de ce plan de contrôle et propose que les moyens qu'il mobilise soient réorientés vers un accompagnement respectueux du projet professionnel des chômeurs et la création d'emplois de qualité.

**MR**

Il est indéniable que les droits des demandeurs d'emploi sont assortis de devoirs, comme l'obligation de chercher effectivement du travail. Le principe de responsabilisation et les mesures d'accompagnement des chômeurs, qui constituent le cœur de la réforme initiée par l'ancien Ministre de l'Emploi, Frank Vandebroucke, ont toujours été soutenus par le MR. Il reste que cette réforme n'aborde pas l'ensemble des aspects qui font le système de chômage. Nous proposons de compléter et renforcer la réforme initiée en 2004. L'entrée en chômage et le chômage de longue durée deviendront des priorités. Pour les deux périodes cibles, la formation sera encouragée, notamment dans les métiers en pénurie. Les structures régionales de placement devront être réorganisées à cette fin.

**cdh**

Les premières évaluations du Plan d'Accompagnement des Chômeurs montrent qu'il a été efficace pour les personnes proches du marché du travail mais peu ou pas efficace pour celles qui en sont le plus éloignées, notamment les personnes peu qualifiées. Pour le cdH, il est inacceptable que des chômeurs soient exclus du système d'assurance chômage parce qu'ils ont été insuffisamment suivis par les pouvoirs publics et nous voulons remédier à ce problème. Pour ce faire, nous proposons de réformer radicalement le plan d'accompagnement en offrant à chaque demandeur d'emploi un « contrat demandeur d'emploi » impliquant notamment un véritable statut individualisé avec des droits, opposables à l'Etat, à des formations adaptées à chacun, des primes de formation et un coaching régulier.

**PS**

L'évaluation complète du dispositif est programmée en 2007 et nous serons très attentifs à son impact sur les plus fragilisés. En tout cas, pour le PS, il faut au minimum maintenir des allocations à durée indéterminée, définitivement supprimer l'article 80, renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi peu qualifiés dès le 1<sup>er</sup> jour d'inscription comme demandeur d'emploi, adapter la progressivité des sanctions en fonction du motif et les orienter vers la suspension des droits plutôt que vers l'exclusion, affiner les critères objectifs d'évaluation du comportement de recherche active d'emploi en fonction des réalités socioéconomiques locales, évaluer le délai actuel de 4 mois entre les différents entretiens auprès de l'ONEm afin de permettre au chômeur d'honorer convenablement son contrat et aux services publics fédéraux et régionaux d'accompagner efficacement le demandeur d'emploi.

Le MR annonce la couleur : il veut davantage d'activation. Ecolo veut le retrait de la procédure de contrôle. Le cdH est flou. Ses propositions sont sans doute positives, mais le problème reste le lien qui est fait entre ces propositions –l'accompagnement- et les sanctions éventuelles en cas de « mauvaise volonté manifeste »... Le PS se limite à proposer, entre les lignes, un allongement de la procédure –délai de 4 mois entre chaque entretien- qui serait une solution « politico-médiatique » qui répondrait aux enseignements que ne manquera pas de révéler l'évaluation prévue à l'automne 2007 ; évaluation capitale pour tous ceux qui s'inquiètent de cette « chasse aux chômeurs ». L'enjeu principal sera malheureusement

encore « défensif » et tournera autour de l'extension de la procédure aux plus de 50 ans. La mesure est avancée dans les perspectives du bureau du plan comme une nécessité pour baisser le « chômage structurel » (le NAIRU : taux de chômage n'accélérait pas l'inflation). On peut lire dans ses perspectives 2007-2012 de mai 2007, pp. 81-82 : « De meilleurs résultats pourraient être obtenus si la politique d'intermédiation et l'accompagnement plus intensif des chômeurs étaient davantage axés sur les classes d'âge plus élevées. » Hormis Ecolo, les partis pourraient « supporter » cette éventualité sans « trahir » leurs positions initiales.

**5. L'Allocation de Garantie de Revenu (AGR) a été modifiée par ce gouvernement. Le nouveau calcul a des effets négatifs pour tous les temps partiels qui prestent moins d'un 4/5<sup>ème</sup> temps. Et l'effet du bonus à l'emploi leur est décompté. Envisagez-vous le retrait de cette réforme et une refonte du système de manière à ce que les temps partiels (en majorité des femmes) puissent recouvrir leurs droits ?**

**ecolo**

Oui. Cette modification entraîne de nombreux effets pervers. La modification de l'AGR est clairement revendiquée par la majorité sortante comme une mesure de la politique gouvernementale en matière d'emploi en vue d'encourager à prestre plus d'heures. Elle ne tient hélas pas compte de situations particulières qui concernent plusieurs milliers de travailleurs.

**MR**

La réforme de l'AGR garantit au demandeur d'emploi, qui accepte un travail à temps partiel, le maintien, outre sa rémunération, d'une partie encore de son allocation. De cette manière, il gagne, en net, plus qu'une allocation de chômage. L'intéressé reste cependant demandeur d'emploi : il doit donc chercher du travail supplémentaire. Dans la pratique, l'AGR était toutefois un piège à l'emploi : quiconque souhaitait travailler plus voyait son complément se réduire. Pour prévenir cet effet pervers, l'AGR n'est plus un montant fixe par mois, mais est allouée comme un complément par heure. Si toutefois des pièges à l'emploi subsistent, nous sommes prêts à étudier en concertation avec les partenaires sociaux, les différentes solutions à apporter au système.

**cdh**

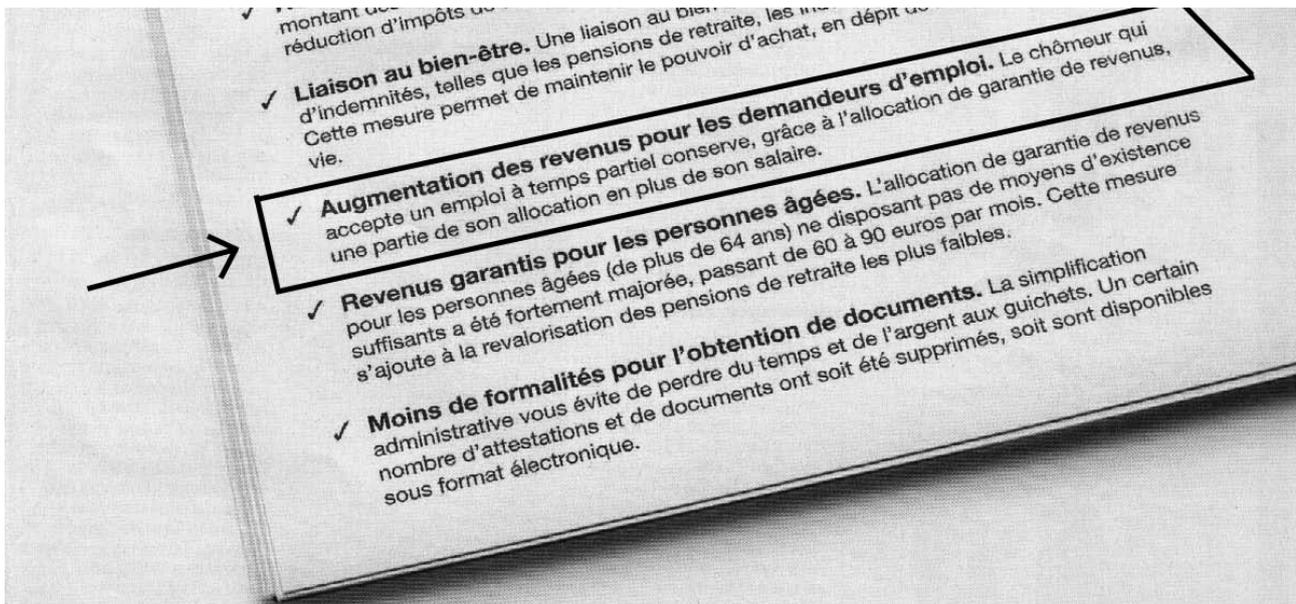
Oui. La réforme de l'AGR, instaurée par le gouvernement Verhofstadt a fortement amplifié le problème des pièges à l'emploi et précarisé de nombreux travailleurs. Le cdH veut réformer le système de calcul de l'AGR afin qu'elle soit équivalente à une fraction de l'allocation de chômage complète correspondant au temps de travail non presté par rapport à un temps plein. Cela conduira à un relèvement important du montant de l'AGR.

**PS**

Il faut redonner un aspect attractif à l'emploi, y compris à l'emploi à temps partiel de courte durée imposé par l'employeur afin que cet emploi soit une véritable porte d'accès à la carrière. Dès lors, nous devons augmenter le montant de l'AGR et accompagner cette augmentation de mesures d'encouragement vers le temps plein, tant du côté du travailleur que de l'employeur.

Nous avons dans le dernier numéro du Journal du Collectif analysé la proposition du cdH qui a fait une proposition de loi qui répond pour partie à notre demande. Ecolo a la position la plus ambitieuse et reprend la position de la plate-forme initiée par le Collectif qui demande le retrait de la réforme de l'AGR. Le PS reste assez flou, mais fait un signe d'ouverture. L'espoir est permis puisque le MR se dit

prêt à en discuter par le biais de la thématique des « pièges à l'emploi ». La proposition du cdH intègre cette thématique et arrive malgré tout à construire une proposition qui améliorerait sensiblement l'AGR. Avec un peu de bonne volonté, une réforme « régressive » et machiste pourrait être atténuée au vu des positions affichées ici.

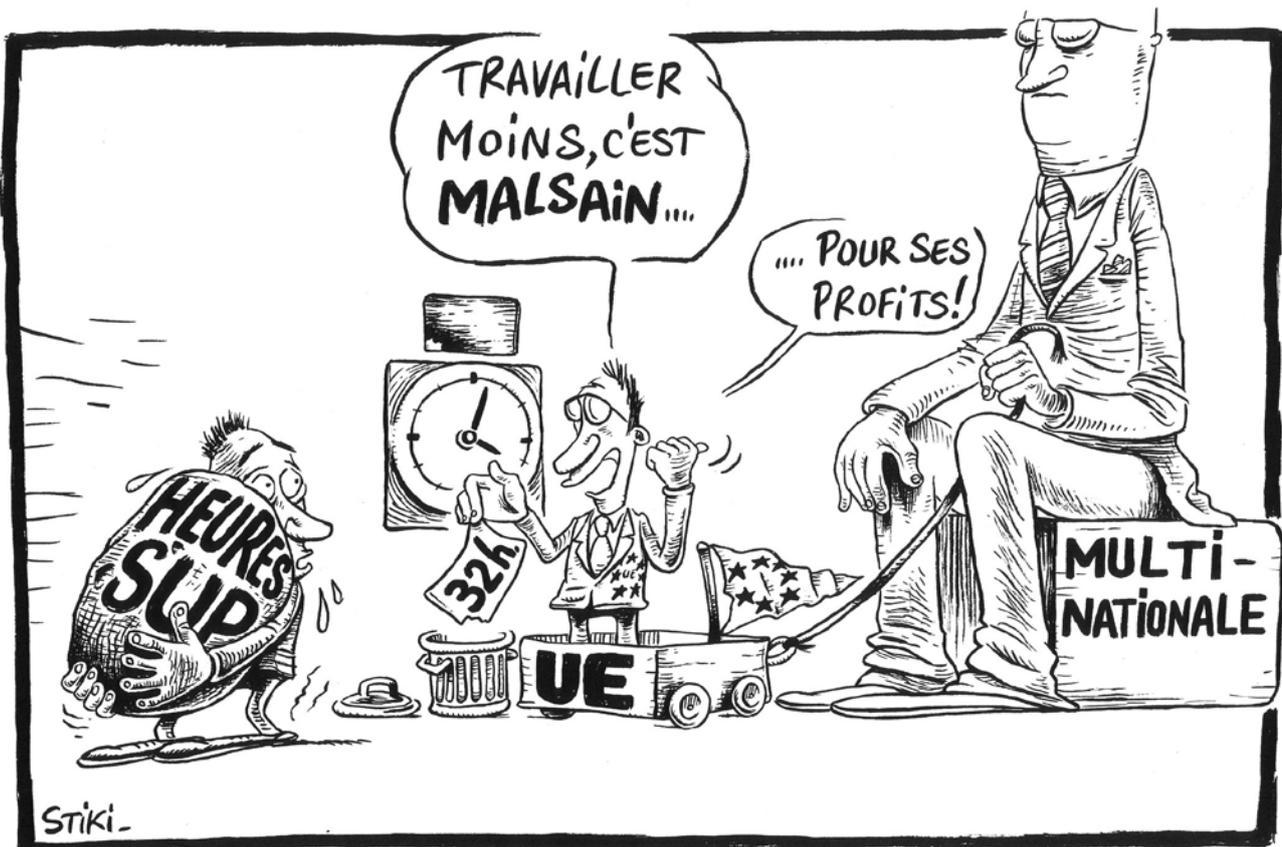


**Notre garantie pour 10 511 382 clients satisfaits.**

Le Fédéral. À votre service.  
[www.lefederalavotreservice.be](http://www.lefederalavotreservice.be)

.be

*Contrairement à la pub que le gouvernement fait sur son bilan, la réforme de l'AGR a diminué les revenus des chômeurs qui acceptent un temps partiel !*



## V. Travail

**1. Les revenus du travail ne cessent de diminuer dans le partage des richesses nationales. En 10 ans, les revenus du travail (sécurité sociale comprise) ont vu leur part du PIB diminuée de 3% au profit des revenus du capital. Etes-vous prêt à remettre en cause la loi de 1996 instituant la « norme salariale » de façon à permettre une juste répartition des richesses produites?**

**ecolo**

L'objectif de cette loi est d'assurer une évolution des salaires belges proportionnelle à l'évolution enregistrée dans les trois pays voisins que sont la France, l'Allemagne et les Pays-Bas. Dans ce cadre, tous les deux ans, les partenaires sociaux signent un accord interprofessionnel qui fixe une norme indicative pour les négociations salariales. Le patronat veut, en matière de flexibilité, faire sauter l'encadrement collectif et individualiser au maximum les relations de travail. Or, sans encadrement collectif, on se retrouve dans un affrontement singulier entre travailleur et employeur et sans protections collectives (les lois et les CCT). Il faut donc faire très attention à ne pas ouvrir une porte à la régionalisation de l'emploi. D'autres pistes existent pour une plus juste répartition des richesses.

**cdh**

La loi de 1996 laisse le soin aux partenaires sociaux de fixer la norme salariale ce qui correspond à notre système de démocratie sociale. Les partenaires sociaux ne sont d'ailleurs pas favorables à une immixtion des pouvoirs publics dans ce domaine qui est de leur compétence. Par contre, le cdH partage tout à fait l'analyse qu'il y a actuellement un déséquilibre important dans le système d'imposition belge. Ainsi les revenus du travail sont trop lourdement imposés comparativement aux autres revenus. C'est pourquoi, afin de diminuer les prélèvements (cotisations sociales) sur le travail, sans toutefois affaiblir en aucune façon notre sécurité sociale, le cdH souhaite élargir la base du financement de la sécurité sociale par un financement alternatif par le biais de l'affectation des recettes d'une taxe CO2 ainsi que par l'affectation d'une partie des recettes de l'impôt ou en adoptant le principe d'une participation sociale collective (csg).

**MR**

D'autres moyens comme l'augmentation du pouvoir d'achat via une baisse de la fiscalité ou via la baisse des cotisations personnelles (système du bonus à l'emploi), ou encore l'augmentation du salaire minimum en concertation avec les partenaires sociaux, sont plus à même de répondre aux défis majeurs posés par les inégalités croissantes. La norme salariale est indicative. Ce sont les secteurs qui déterminent l'augmentation salariale afin de prendre en compte leurs besoins et leurs spécificités.

**PS**

Une de nos premières priorités est d'augmenter le pouvoir d'achat des citoyens et des travailleurs en particulier. Plusieurs mesures doivent être prises dans ce sens. Dès lors, sans toucher à la loi de 1996, il faut notamment supprimer la dégressivité du salaire minimum avant 21 ans pour ne plus avoir qu'un seul montant : celui du salaire minimum plein et poursuivre l'augmentation de ce salaire minimum garanti, amplifier la réduction de cotisations sociales patronales sur les bas salaires et augmenter les frais forfaitaires déductibles à l'impôt des personnes physiques pour augmenter le salaire poche des travailleurs.

Ecolo semble confondre distribution primaire et secondaire. Le problème fondamental de la loi de 96 de modération salariale est qu'elle porte atteinte à la distribution primaire, entre revenus du capital et du travail. (Plus de 3% de PIB au détriment des revenus du travail en 10 ans de norme salariale.) Aucune avancée en matière de redistribution ne pourra, dans le contexte actuel, compenser la perte de revenu

subie par les salariés (et les inactifs) du fait de la modération salariale qui a pour conséquences que les revenus n'évoluent plus au rythme de l'évolution de la productivité, au grand bénéfice des entreprises et de leurs actionnaires, qui ne les réinvestissent pas comme le prouve ce tableau extrait des dernières perspectives économiques du Bureau du Plan.

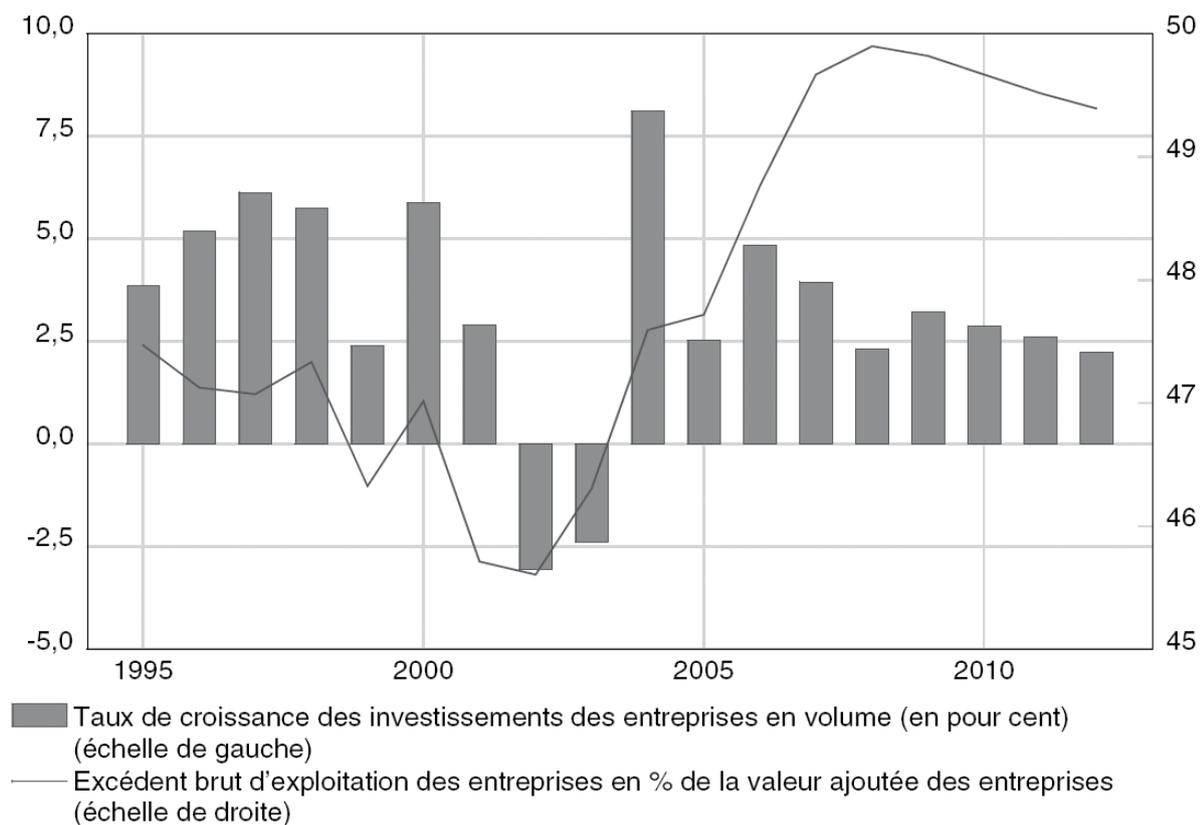
Le MR avance l'idée que la norme est « indicative » et qu'il appartient dès lors aux secteurs de négocier davantage. C'est oublier que la norme exerce un effet tel que quasi aucun secteur ne parvient à négocier davantage que la norme salariale. Le cdH semble oublier que le principe même de la loi de 1996 est une intrusion du « politique » dans la négociation salariale puisqu'elle cadre les négociations salariales en obligeant les syndicats à aligner les salaires belges sur l'évolution des salaires hollandais, français et allemands, sans aucune prise en compte de l'évolution de la productivité des pays.

Le PS comme le cdH semblent se contenter d'une hausse de pouvoir d'achat par le biais de baisses

d'impôt, sans dire comment ces baisses d'impôt seraient compensées (par les ménages, ou par les entreprises/capital?) Enfin, le PS omet de signaler que toute augmentation du salaire minimum se fait forcément sur le compte de l'enveloppe maximale négociée dans le cadre de la norme salariale.

De manière générale, insistons sur ce point : la modération salariale est le socle des politiques libérales mises en œuvre en Europe. Cette modération « excessive » a un effet direct négatif sur la consommation intérieure –composante majeure de la croissance–, les finances publiques, les recettes de la sécurité sociale, et, de manière directe et indirecte, sur le niveau de vie des ménages.

## GRAPHIQUE 7 - Evolution des investissements des entreprises et de leur taux de rentabilité



Perspectives économiques 2007-2012 », Mai 2007, Bureau fédéral du Plan, p. 35. [http://www.plan.be/admin/uploaded/200705111357340.ef20072012\\_fr.pdf](http://www.plan.be/admin/uploaded/200705111357340.ef20072012_fr.pdf)

## 2. Le débat sur la flexisécurité sera l'un des éléments importants de cette législature en droit du travail. (cf. « Livre vert de l'union », rapprochement des statuts ouvrier/employé, etc.) Quelles sécurités nouvelles comptez-vous revendiquer?

**ecolo**

Le modèle danois fonctionne sur une base culturelle spécifique. En résumant très fort, les raisons de l'excellent comportement du marché du travail danois sont à chercher dans la conjonction d'une flexibilité optimale, d'une très grande mobilité des travailleurs, d'allocations de chômage généreuses, d'une activation des chômeurs (dont les effets sont contestés) et d'une suite de réformes fiscales. L'Union Européenne vise les résultats du Danemark et des pays scandinaves en général mais chaque Etat membre devrait remettre en question sa culture du travail. Et le patronat entend surtout flexibilité dans ce concept. La productivité du travailleur belge est l'une des meilleures en Europe et, selon Ecolo, les efforts doivent surtout porter sur l'amélioration de l'enseignement, de la formation continue, de la liaison entre réduction de cotisations sociales et embauche compensatoire, de la sécurité au travail...

**cdh**

Dans le débat sur la flexisécurité, le cdH propose de permettre une meilleure adaptation du temps de travail aux besoins des travailleurs en octroyant notamment un droit sur la carrière à un crédit temps de 5 ans et en renforçant le congé éducation. Le cdH propose également d'établir un « compte formation continue » pour chaque travailleur et demandeur d'emploi. En outre, il faudrait accélérer le débat en cours entre les partenaires sociaux sur un rapprochement entre les statuts des ouvriers et des employés, en particulier en ce qui concerne les durées de préavis et le jour de carence imposés aux ouvriers. Par exemple, la protection contre le licenciement est relativement faible pour les ouvriers et forte pour les employés, alors que ces derniers sont souvent plus qualifiés et ont donc plus de facilités de se réinsérer sur le marché du travail.

**MR**

Le MR est convaincu de la nécessité de faire évoluer les politiques d'emploi et de protection sociale dans le sens d'une meilleure conciliation entre sécurité et souplesse, gage d'un meilleur épanouissement personnel et familial pour le travailleur. Tout en privilégiant la concertation sociale, nous souhaitons mettre en place un mécanisme de compte-épargne temps alimenté au cours de la carrière par les jours de congés épargnés, et qui dès lors permet aux travailleurs de faire des choix de vie et de carrière, en leur permettant de financer certaines absences choisies.

**PS**

Notre priorité est de donner à nos jeunes plus d'opportunités d'avoir un emploi de qualité à durée indéterminée. Dans ce cadre, nous ne sommes pas opposés à une concertation entre les gouvernements et les partenaires sociaux pour examiner la manière de s'adapter à un certain besoin de flexibilité du marché du travail tout en améliorant la sécurité d'existence des travailleurs. Cette concertation devra envisager notamment un relèvement des allocations de chômage en début de période de chômage et en parallèle certains aménagements en matière de droit du travail notamment pour permettre à chacun de bénéficier de contrats à durée indéterminée, quitte à prévoir à l'intérieur de ces contrats plusieurs périodes de travail avec des employeurs différents.

« Sécurité au travail » ou « formation continuée » ne permettent pas de se faire une idée précise des revendications d'Ecolo en matière de sécurités nouvelles. La précarisation du travail offre pourtant une large palette de possibilités (taux maximum de CDD, d'intérimaires, temps de travail minimum des titres services actuellement inférieur au tiers temps, contrôle accru de l'application et amélioration de la convention 35, par voie légale, qui traite de l'accès en « priorité » au temps plein pour le temps partiel en cas d'embauche interne, ou encore en matière de nombre de jours minimum pour disposer de son horaire de travail, amélioration des articles 60/61, des PTP, etc.) Le cdH nous fait peur en prenant clairement position pour un raccourcissement du délai de préavis des

employés. Sa proposition de « compte formation », de même que le débat général sur la formation tout au long de la vie masque le réel enjeu de ce thème apprécié des patrons : il consiste à penser les causes du chômage comme un problème d'ajustement qualitatif entre l'offre de travail et la demande qui ne poserait pas problème. On pourrait pourtant objecter et rappeler tout le problème de la déqualification, et le risque majeur de privatisation de la formation, et d'externalisation du coût de la formation continuée au grand profit des entreprises... Et surtout, insister sur le manque de vision claire sur les causes du chômage qui guide ces politiques. Le PS semble lui bien intégrer la nouvelle donne libérale en avançant une revendication de relèvement des allocations

de chômage « en début de période », associée à une destruction du principe même du contrat à durée indéterminée puisque le PS avance l'idée de consacrer une nouvelle forme de contrat de travail :

plusieurs périodes de travail avec des employeurs différents, une sorte de mise à disposition continue en quelque sorte.

### 3. Année après année, il faut de moins en moins de salariés (à temps de travail constant) pour produire la même quantité de richesses. Au vu du chômage de masse, une des solutions au problème du chômage est la réduction collective du temps de travail. Quels sont vos engagements en la matière?

**ecolo**

Ecolo s'est longtemps battu pour que la réduction collective du temps de travail constitue l'un des

outils d'une politique de l'emploi créative. Force est cependant de constater que même les organisations syndicales ne mettent plus en avant ce combat... Ecolo ne cède pourtant pas au fatalisme et formule donc de nouvelles propositions comme un échange salaire contre temps. La proposition vise à ouvrir la possibilité d'échanger de l'équivalent salaire (13<sup>ème</sup> mois, double pécule de vacances, ancienneté, heures supplémentaires, revalorisations, etc.) contre des jours de congés supplémentaires. Ecolo souhaite également ouvrir une grande réflexion avec les partenaires sociaux sur la question des temps : temps de travail (aménagement, réduction et planification), temps de vie, temps de formation, temps de loisirs, etc. Avec au cœur de la réflexion la recherche de la qualité de vie dans chacun de ces moments et leur intégration harmonieuse, ainsi que le développement de l'emploi.

**MR**

(NDLR, réponse identique à la précédente). Le MR est convaincu de la nécessité de faire évoluer

les politiques d'emploi et de protection sociale dans le sens d'une meilleure conciliation entre sécurité et souplesse, gage d'un meilleur épanouissement personnel et familial pour le travailleur. Tout en privilégiant la concertation sociale, nous souhaitons mettre en place un mécanisme de compte-épargne temps alimenté au cours de la carrière par les jours de congés épargnés, et qui dès lors permet aux travailleurs de faire des choix de vie et de carrière, en leur permettant de financer certaines absences choisies.

**cdh**

Une réduction collective du temps de travail à salaire égal augmentera le coût du travail et dès lors en diminuera l'offre ce qui est moins productif pour l'emploi. Ainsi le cdH propose de permettre, dans le cadre des conventions collectives de

travail, une mensualisation ou une annualisation du temps de travail, sans précariser, en aucune façon, les conditions des travailleurs.

**PS**

Nous voulons permettre plus d'aménagement du temps de travail tout en conservant un pouvoir d'achat important. Ces aménagements

doivent prendre plusieurs formes en fonction du domaine d'activité ou des attentes de l'individu. Ils peuvent être calculés sur des périodes courtes, servir à étaler une carrière, se faire via un crédit de temps disponible ou via une réduction structurelle. Ils doivent en tout cas émerger de la concertation avec les partenaires sociaux.

Hormis Ecolo qui veut en débattre avec les « partenaires sociaux », mais ne porte plus la revendication en tant que telle, partant du constat que même les organisations syndicales ne portent plus ce combat, nous pouvons constater que l'idée d'une réduction collective du temps de travail n'existe plus dans le champ politique belge actuel. Ecolo et le PS font néanmoins des propositions de réductions individuelles, plus ou moins compensées par une solidarité collective (crédit temps par exemple). Le MR estime qu'épargner ses jours de congés pour en bénéficier en fin de carrière par exemple est une réponse à notre question. Enfin, le cdH y est totalement opposé, reprenant à son compte l'idée, déjà avancée par les

patrons du début du XX<sup>ème</sup> siècle, qu'une réduction collective du temps de travail équivaut à créer du chômage. Il est vrai que l'époque actuelle est plutôt au slogan « travailler plus pour gagner plus » cher au nouveau président français. Pour l'anecdote, voici un extrait d'une brochure du Comité central industriel (ancêtre de la FEB) à destination des ouvriers en période très conflictuelle sur les « huit heures » entre 1921 et 1925 : « Votre conscience, votre femme, vos enfants vous disent, au contraire : les temps sont durs, la vie est chère, gagne davantage par des heures supplémentaires bien payées. » (cité page 88, dans « Questions d'histoire sociale » Carhop-Fec, 2005)

## VI. Europe sociale

1. Les politiques nationales pour l'emploi sont essentiellement le fait de la stratégie européenne de l'emploi (stratégie de Lisbonne et critères de Maastricht) qui repose sur une politique de désinflation compétitive qui grève la demande intérieure européenne (pression sur les salaires), accentue la compétition entre les nations, utilise les chômeurs comme variable d'ajustement pour contrecarrer l'inflation et bride les capacités financières des Etats à investir dans l'économie et les services collectifs. Partagez-vous ce constat? Quelles sont les positions politiques que vous défendrez et mettrez en pratique au sein de l'Union et en Belgique qui pour de nombreux aspects a toute la maîtrise?

**ecolo** (NDLR, la réponse d'Ecolo porte sur cette question et la suivante)

Globalisons les questions si vous le permettez pour mettre en avant notre vision politique éco-keynésienne qui passe notamment par :

- une relance sélective impulsée par les pouvoirs publics et par une orientation des placements effectués par les fonds de pension ;
- un transfert fiscal de charges pesant sur le travail vers des charges liées aux pollutions émises ;
- une autonomisation du cycle économique par rapport au cycle de la finance via un contrôle des marchés financiers (politique de changes concertée, limitation des mouvements des capitaux, taxe Tobin, orientation vers la durabilité des placements effectués par les fonds de pension, lutte contre le court-termisme etc.) ;
- un investissement massif dans la recherche fondamentale en lien avec la définition d'une politique industrielle, au niveau belge et européen ;
- une conception anticyclique de toute politique monétaire et économique ;
- une lutte contre les paradis fiscaux qui profitent aux grandes multinationales, mais font souffrir les PME chez nous. Le développement de ces paradis fiscaux est d'ailleurs l'une des dimensions de la financiarisation : on estime que la moitié des flux de capitaux mondiaux transite par des places off-shore dont l'activité première est l'évasion fiscale ;
- un encouragement réel à l'initiative, qu'elle soit individuelle ou collective, économique ou associative, marchande ou non exclusivement marchande ;
- l'introduction de clauses sociales et environnementales élevées et intégrées à une vision qualitative offensive des échanges commerciaux entre l'Europe et le reste du monde ;
- un soutien de la demande par une régulation des relations de travail et des revenus (stop à la précarité des conditions d'emploi qui gonfle les profits des entreprises prospères et... finance les investissements de délocalisation).

**MR**

L'Europe doit assurer sa compétitivité et être à la hauteur des défis qui se présentent (mondialisation,

vieillesse, changements technologiques). Pour cela, il faut renouveler le modèle économique et social européen. La Stratégie de Lisbonne est le seul moyen d'y parvenir. Pour la réaliser il faut avoir le courage de remettre en question la méthode ouverte de coordination. Nous défendons une approche plus communautaire, fondée sur des critères de convergence stricts susceptibles de mettre en place une véritable politique socioéconomique commune pour l'Europe. Nous appelons donc de nos vœux des réformes ambitieuses en matière d'innovation, de Recherche-Développement ou encore de fiscalité, mais aussi du marché du travail. *Le débat n'est pas de choisir entre l'économique et le social mais au contraire de mieux savoir comment les concilier.* Cela implique avant tout de répondre à la réelle faiblesse de la compétitivité et du taux d'activité en Europe mais également de réformer les systèmes sociaux, non pas par un nivellement vers le bas mais en recherchant une meilleure efficacité et une plus grande souplesse. Les priorités doivent être axées sur l'emploi, la protection sociale, la lutte contre l'exclusion en favorisant l'intégration sociale, l'accès aux soins de santé pour tous, la garantie d'un système de retraite viable, ... Un débat européen avec les partenaires sociaux devrait pour cela être envisagé.





Selon nous, il faut remettre une politique de l'emploi équilibrée au centre de la construction européenne en améliorant la coordination des politiques économiques en Europe et en construisant l'Europe sociale. D'une part, nous souhaitons renforcer la gouvernance économique au sein de la zone euro pour assurer une meilleure coordination des politiques entre Etats membres et avec la politique monétaire de la Banque Centrale européenne. Nous voulons également une harmonisation fiscale au sein de l'Union européenne pour éviter une concurrence nuisible entre Etats et la tendance à choisir des politiques de diminution de recettes au détriment de l'investissement dans les missions collectives de l'Etat. D'autre part, nous voulons construire l'Europe sociale en créant un Conseil Emploi et Affaires Sociales, sur le modèle de et aussi puissant que le Conseil Ecofin et en relançant avec force le dialogue social entre partenaires sociaux au niveau européen.



Nous devons mettre en œuvre une politique socioéconomique européenne dynamique pour assurer la croissance, plus d'emplois et de meilleure qualité et davantage de sécurité d'existence. Mais aussi, de manière urgente, apporter des réponses aux situations de précarité dans lesquelles se trouvent un grand nombre d'hommes et de femmes et s'opposer à l'offensive ultralibérale qui fait du travailleur une variable d'ajustement dans la course à la maximalisation du profit. A cette fin, le PS plaide pour une politique qui mette en place des convergences économiques et sociales afin d'éviter un nivellement par le bas de nos législations. Les pouvoirs publics dans leur rôle de régulateur, d'acteur et de redistributeur des richesses produites, occupent ici une place centrale. Pour un marché du travail de qualité et inclusif, il faut mettre en place un véritable droit du travail européen (conditions de travail, conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle, type de contrat de travail, salaire minimum,...) et renforcer le dialogue social en poursuivant l'organisation de sommets sociaux tripartites et en créant un Conseil européen du travail comme lieu de dialogue social officiel.

## LENDEMAIN DE VOTE.....



## 2. Les « Trente glorieuses » se caractérisaient par des taux d'intérêts réels négatifs ou très faibles (taux d'intérêt moins inflation). Ne faudrait-il pas revoir la politique monétaire européenne en ce sens?

**ecolo** (Voir question ci-dessus)



Le Traité de Maastricht ratifié par la Belgique en 1992 donne à l'Eurosystème la responsabilité du maintien de la stabilité des prix dans les pays ayant adopté la monnaie unique. Le cdH partage la conviction que la meilleure politique monétaire est celle qui préserve la valeur intrinsèque de la monnaie car elle permet à la fois l'amélioration des perspectives économiques et l'élévation du niveau de vie par une maîtrise de l'inflation. Le XX<sup>ème</sup> siècle a en effet démontré que des périodes inflationnistes ou déflationnistes sont néfastes pour l'économie et l'emploi car elles perturbent l'équilibre général des prix et modifient artificiellement la valeur des transactions commerciales. Ce qui a pour effet de créer de l'incertitude économique et d'influencer négativement les investissements économiques créateurs d'emploi ainsi que la croissance.

Ces deux questions permettent d'introduire ici un commentaire général. La lutte contre l'exclusion et la pauvreté, la lutte pour le plein emploi et des revenus pour tous passent par des politiques auxquelles l'Union Européenne s'oppose, tant par ses traités (Maastricht, Amsterdam), que par ses directives (libéralisation des services, etc.) et ses « stratégies » (Lisbonne). La lutte contre l'inflation, la modération salariale, la politique de relèvement du taux d'emploi par une augmentation de l'offre de main-d'œuvre sont au cœur de la politique socioéconomique européenne. Tout se passe comme si on revendiquait haut et fort en Belgique des options progressistes que la Belgique s'est engagée au niveau européen à ne pas mettre en oeuvre. Le débat sur l'emploi est sans doute à cet égard le plus significatif, de même que celui sur le niveau des salaires et des minima sociaux. L'élargissement, sans objectifs de convergence sociale, sans budgets européens consistants, n'aura été qu'une des pièces



Il n'est pas possible de bâtir un paradis social sur un désert économique. Nous sommes convaincus de la nécessité d'organiser une véritable gouvernance économique européenne. La monnaie unique a engendré des progrès directs : la stabilité des prix, des taux d'intérêts modérés permettant la disponibilité de crédits à des conditions avantageuses, sans oublier les avantages pratiques de l'Euro. Afin d'améliorer la coordination des politiques économiques, nous voulons envisager en commun des questions macro- et micro-économiques en rapport avec la performance économique générale de l'Eurozone pour créer les conditions d'une croissance plus forte. Nous plaçons dès lors pour un renforcement de l'Eurogroupe, tant d'un point de vue institutionnel qu'au niveau des politiques.



Le 8 mars 2007, malgré l'opposition patronale, la Banque centrale européenne a relevé les taux d'intérêt à 3,75% en raison du taux de croissance et du risque d'inflation. Au contraire, nous pensons qu'il faut renforcer le dialogue politique entre les ministres des Finances de la zone euro et la BCE afin que la politique monétaire, plus qu'un instrument déflationniste, devienne un véritable instrument au service de la croissance économique et du progrès social.

du grand puzzle qui petit à petit se met en place : une Europe libérale du plein chômage qui met les peuples en compétition, une Europe « paléolibérale » où la lutte contre l'exclusion, contre la pauvreté et pour le plein emploi a encore de beaux jours devant elle. Aux deux questions posées ci-dessus, seuls Ecolo et le PS semblent prendre la mesure de cet enjeu. Le cdH reste lui coincé dans une contradiction fondamentale : exiger des minima sociaux de 10 % supérieur au seuil de pauvreté n'est possible que si dans le même temps il admet que l'objectif européen prioritaire de lutte contre l'inflation est disproportionné et incompatible avec la mise en oeuvre de politiques qui placent les profits d'une minorité après les intérêts vitaux d'une partie grandissante de la population. Quand au MR, il avance une demande de coordination renforcée sur la stratégie de Lisbonne. Renforcer une politique qui débouche sur l'activation des chômeurs ou le « pacte des générations » ne peut qu'inquiéter...